

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Formulaire à retourner par voie postale ou mail :

EAUX DE NORMANDIE

1bis rue Spisska Nova Ves 61300 L'AIGLE

Tél : 09 69 36 62 66 ou 09 69 36 52 65



arnaud.richard@suez.com et à nicolas.grolleau@eaux-de-normandie.fr, en mettant impérativement en copie cycledeleau@paysdelaigne.fr

1. DEMANDEUR

Mlle Mme M.

Nom et prénom : _____

Adresse principale : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Portable : _____

Fixe : _____

Email : _____

Qualité du demandeur :

Propriétaire :

Mandataire dûment autorisé de M./Mme : (Joindre une attestation d'autorisation)

2. NATURE DE LA DEMANDE

Contrôle avant-vente

Contrôle avant mise en service du branchement

Contrôle dans le cadre d'un litige

Autre (précisez) : _____

3. BIEN À CONTRÔLER

Adresse du bien : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Référence cadastrale (obligatoire) : _____

Date de la vente (si concerné) : _____

Je souhaite solliciter un contrôle de conformité pour le bon raccordement de mon installation au réseau public d'eaux usées.

4. PERSONNE À CONTACTER POUR LE RENDEZ VOUS

Propriétaire

Office Notarial

Mairie

Agence immobilière

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Email : _____

5. PIECES À JOINDRE

Plan de situation

Plan de masse avec implantation du bâtiment et des réseaux

Tout autre document utile à l'étude du dossier

6. ASPECTS FINANCIERS

Le demandeur s'engage à prendre en charge les éléments suivants :

-
- Les frais de contrôle du branchement des eaux usées, conformément aux tarifs en vigueur établis entre la Communauté de Communes et son délégataire.

7. OBLIGATIONS À RESPECTER

Le délégataire « Eaux de Normandie » doit fixer un rendez-vous dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande, et transmettre le rapport de contrôle dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la demande.

Pour que la visite, et le cas échéant la contre-visite puissent être réalisées, il appartient au demandeur de s'assurer que :

- L'immeuble dispose d'une alimentation en eau nécessaire à l'exécution des contrôles (par exemple robinet avec eau courante).
- L'ensemble des regards et ouvrages d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) soient accessibles et signalés à l'agent réalisant le contrôle.

- La personne sur place accompagne les agents réalisant le contrôle et indique l'ensemble des points d'eau et des regards présents sur le site.

À défaut, le contrôle ne pourra être réalisé.

8. SIGNATURE

Je soussigné(e) :

certifie avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus et autorise également la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, ainsi que son délégataire, à utiliser et conserver mes données personnelles, dans le respect de la réglementation en vigueur sur la protection des données.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :